

2016-2326
2016-05-13

PRO®
INSECTICIDE PROFESSIONNEL 3610/D À ULTRA-BAS VOLUME

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 15472 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

<i>d-trans</i> -alléthrine	3,0 %
butoxyde de pipéronyle	4,8 %
dicarboxymide de <i>n</i> -octyl bicycloheptène	10,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDERHORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 4 L

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1, avenue Premier
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1N
1-844-475-1262

Un insecticide utilisé par les exterminateurs professionnels et d'autres personnes expérimentées, dans les résidences, restaurants, usines de produits alimentaires, entrepôts et installations industrielles.

MODE D'EMPLOI : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : Cet insecticide a été mis au point pour être employé tel quel dans des générateurs d'aérosol (brumiseurs) à ultra-bas volume qui produisent des gouttelettes de grosseurs acceptables. On peut aussi le diluer avec une huile de base désodorisée et l'appliquer avec un appareil de brumisage traditionnel qui produit des particules d'aérosol un peu plus grosses que les gouttelettes des brumiseurs à ultra-bas volume. Enfin, on peut en outre le diluer avec l'huile stipulée et l'appliquer comme pulvérisation de contact pour tuer les insectes rampants mentionnés sur cette étiquette. Ne jamais utiliser cet insecticide durant la préparation d'aliments.

PULVÉRISATION DANS L'AIR AMBIANT : Insecticide non dilué dans un générateur d'aérosol à ultra-bas volume, pour tuer les mouches, maringouins, puces, petits papillons

nocturnes et brûlots. Couvrir ou enlever les aliments exposés et les surfaces où l'on prépare la nourriture. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Appliquer l'insecticide à raison de 10 mL de concentré non dilué pour 100 m³ d'espace. Diriger le débit du générateur d'aérosol vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce. Garder la salle fermée pendant une demi-heure. Ensuite, bien l'aérer avant d'y revenir.

PULVÉRISATION DANS L'AIR AMBIANT : Insecticide non dilué dans un générateur d'aérosol à ultra-bas volume, pour tuer les coquerelles (blattes), araignées et autres insectes

rampants. Couvrir ou enlever les aliments exposés et les surfaces où l'on prépare la nourriture. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Appliquer l'insecticide à raison de 20 mL de concentré non dilué pour 100 m³ d'espace. Garder la salle fermée pendant une demi-heure. Ensuite, bien l'aérer avant d'y revenir.

PULVÉRISATION DANS L'AIR AMBIANT : Insecticide dilué dans un appareil de brumisage traditionnel, pour tuer les mouches, maringouins, petits papillons nocturnes et brûlots. Couvrir ou enlever les aliments exposés et les surfaces où l'on prépare la nourriture. Fermer la salle et arrêter tous les appareils de climatisation ou d'aération. Diluer le concentré avec de l'huile à raison de 1 partie de concentré pour 29 parties d'huile, en les mélangeant bien. Appliquer ce mélange dilué à raison de 200 mL pour 100 m³ d'espace. Diriger le brouillard vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce. Garder la salle fermée pendant une demi-heure. Ensuite, bien l'aérer avant d'y revenir.

PULVÉRISATION DE CONTACT : Insecticide dilué dans un pulvérisateur qui produit des gouttelettes d'arrosage, pour tuer les coquerelles (blattes) et les stades accessibles des insectes des grains, charançons, triboliums, pyrales de la farine (larves et adultes), cadelles, cirons de la farine et cucujides dentelés des grains. Couvrir ou enlever les aliments exposés, puis fermer la pièce de la façon décrite ci-dessus. Diluer le concentré avec de l'huile à raison de 1 partie de concentré pour 29 parties d'huile, en les mélangeant bien. Pulvériser ce mélange sur les parois extérieures des compartiments à grains, sur les planchers, près de la base des machines de meunerie, sur les murs et les plinthes, derrière les armoires, autour des tuyaux et ailleurs, là où se réfugient les insectes, en utilisant 16 L de mélange dilué pour 100 m² de surface. Faire pénétrer la pulvérisation dans toutes les fentes et crevasses. Répéter les traitements selon les besoins.

NE PAS UTILISER DANS LES MINOTERIES. NE PAS UTILISER DANS LES ENDROITS OÙ L'ON EMMAGASINE LES ALIMENTS EN VRAC.

LIMITATION : Dans les salaisons et les usines de produits alimentaires, n'effectuer le traitement que lorsqu'il n'y a personne sur les lieux. Ne pas laisser de produits alimentaires, d'ingrédients ni de matériaux d'emballage exposés dans la pièce. Couvrir les surfaces et les équipements utilisés pour la préparation des aliments. Toute surface traitée qui entre en contact avec de la viande ou d'autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant d'être employée pour la préparation des aliments. Dans les maisons et les habitations, enlever ou couvrir tous les ustensiles de cuisson et les aliments exposés avant de pulvériser l'insecticide.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Produit nocif s'il est inhalé, avalé ou absorbé à travers la peau. Éviter d'inhaler et d'entrer en contact avec le brouillard de pulvérisation. Garder les enfants à une distance prudente de la pulvérisation. Bien se laver après avoir utilisé ce produit. Éviter de contaminer les aliments pour animaux, denrées alimentaires, ustensiles de traite et sources d'eau. Porter un masque ou un respirateur quand on le brumise. Porter des vêtements protecteurs. Ne pas l'employer à moins de 1 m des tissus. Ne pas le pulvériser sur des plastiques ou des surfaces vernies. Ne pas l'utiliser dans les étables de vaches laitières. Ne pas l'appliquer sur des pâturages où il y a des vaches laitières. Ne pas l'employer sur des cultures comestibles. Ne pas le pulvériser près ou dans une flamme découverte. Très toxique pour les poissons et les abeilles. Pour protéger les poissons, la faune et les étendues d'eau qui pourraient servir à des fins domestiques ou d'irrigation, ne jamais contaminer les cours d'eau, les lacs et les étangs. Laver les vêtements contaminés avant de les rendre.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalations:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à

l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.